
Renvoi au comité des finances du don du citoyen Cordonnier, curé, qui offre sa pension à la patrie, lors de la séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances du don du citoyen Cordonnier, curé, qui offre sa pension à la patrie, lors de la séance du 9 messidor an II (27 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 219;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25359_t1_0219_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

22

L'agent national près le district de Clamecy, département de la Nièvre, annonce que le citoyen Claude Cordonnier, ci-devant curé, fait don à la patrie de sa pension.

Je suis encore robuste, dit-il, et je puis cultiver la terre; je renonce pour la vie à la pension que me faisait la République, bien assuré que dans ma vieillesse, ou si je deviens infirme, la République viendra à mon secours.

Mention honorable du don, insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (1).

23

La société populaire de Menoux, département de l'Indre, annonce que sur 760 individus de tout sexe et de tout âge qui composent la population de cette commune, plus de 80 sont partis pour voler à la défense de la patrie.

Lors de la levée des 300.000 hommes, la municipalité pour fournir son contingent, qui étoit de 14 hommes, planta 14 piques devant la jeunesse assemblée, en annonçant que ceux qui les premiers s'en empareroient, auroient la gloire de marcher contre les satellites des tyrans.

Au même instant tous les citoyens de la réquisition s'élancèrent dessus avec précipitation; c'étoit à qui obtiendrait le premier l'honneur de combattre pour la liberté.

Cette société ajoute qu'elle a fait don aux défenseurs de la patrie de 32 chemises, 7 draps, et 16 liv. en assignats.

Elle termine par féliciter la Convention sur son énergie à déjouer les manœuvres des conspirateurs, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (2).

24

La société populaire de Libremont, ci-devant Remiremont, département des Vosges, annonce qu'elle a équipé, armé et monté 2 cavaliers jacobins, qui sont partis pour l'armée de la Moselle. Elle félicite la Convention sur les mesures énergiques qu'elle déploie contre les conspirateurs et les intriguans.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Libremont, 28 flor. II. Au présid. de la Conv.] (4).

«La Société m'a chargé de t'instruire quelle equiqué (sic), armé et monté complètement

2 cavaliers jacobins quelle a envoyé à l'armée de la Moselle, et que le lieutenant chargé du détail du dépôt du 14^e Régiment des dragons à Pont à mousson lui en a accusé la réception. Je m'empresse de te transmettre son vœu qui en outre a pour objet de féliciter la Convention sur les mesures quelle admet pour punir les conspirateurs et annéantir les intriguans.

BARBILLAT.

25

La société populaire de Chaumont, département des Ardennes, félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux, lui témoigne son admiration et sa reconnaissance, l'invite à rester à son poste pour consolider le règne de la liberté, et à continuer de démasquer et punir les traîtres.

Que le sol de la République, dit-elle, ne soit habité que par des hommes libres, justes et vertueux, à qui tous les sacrifices ne coûtent rien quand il s'agit de la patrie.

Elle termine par annoncer que sa commune a envoyé au chef-lieu de son district tous les cuivres, cloches et argenterie de sa ci-devant église, et tout récemment 144 chemises, et 183 liv. 12 sous en assignats, produit d'une collecte faite dans toute la commune, où il n'y a que des citoyens peu fortunés.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (1).

26

Les administrateurs du district de Bapaume, département du Pas-de-Calais, transmettent à la Convention nationale le trait suivant:

Deux citoyens destinés à conduire des chevaux de la dernière réquisition à Lille, se présentent à la société populaire de Puisieux; l'un deux étoit pauvre et dénué de linge, il s'en plaignit; l'assemblée se tût; il falloit partir sur-le-champ; Delestrée, maire de Puisieux, passe aussitôt dans une chambre voisine, ôte sa chemise, se recouvre de ses habits, et rentre tenant à la main sa chemise, qu'il remet au conducteur pour partir de suite.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Bapaume, 25 flor. II] (3).

« Citoyens

Nous vous envoyons cy-joints Expéditions du procès-verbal de la séance de la société populaire de puisieux, ainsi que de notre arrêté d'hier. S. et F. ».

BAUVOISIN, CAIGNIEZ [et 3 signatures illisibles].

(1) P.V., XL, 222. Bⁱⁿ, 10 mess. (2^e suppl^t) et 11 mess. (suppl^t).

(2) P.V., XL, 221. Bⁱⁿ, 10 mess. (2^e suppl^t) et 11 mess. (suppl^t); *Audit. nat.*, n° 646.

(3) P.V., XL, 222. Bⁱⁿ, 10 mess. (2^e suppl^t) et 11 mess. (suppl^t).

(4) C 309, pl. 1205, p. 7.

(5) C 308, pl. 1197, p. 4 et 5 (il s'agit d'une lettre et non du p.-v. annoncé par le distr. de Bapaume).